



PAYS DU
GÉVAUDAN
LOZÈRE

Adresse de correspondance :
PETR Pays du Gévaudan-Lozère
830 av de la Méridienne
ZA Ste Catherine - 48100 Marvejols
Courriel : contact@petr-gevaudan-lozere.fr
Site internet : www.pays-gevaudan-lozere.fr

Département de la Lozère
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU PAYS DU GEVAUDAN-LOZERE
CONSEIL SYNDICAL

Délibération n° DE_2023_003
Objet : Débat d'orientations budgétaires

Séance du mercredi 22 mars 2023

Date de la convocation: 15/03/2023

Membres en exercice : 17

Présents : 12

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Bernard BASTIDE, Patricia BREMOND, Gilbert GIRMA, Denis GRAS, Christine HUGON, Raymonde JOUBERT, Noël LAFOURCADE, Jérémy PIC, Jean-Paul POURQUIER, Joël ROUQUET, Jean-Claude SALEIL, Samuel SOULIER

Représentés :

Excusés : Alain ASTRUC, Agnès BOUARD, Lionel BOUNIOL, Eve BREZET, Jean-Noel BRUGERON, Michèle CASTAN, Séverine CORNUT, Alain GUENNOU, Jean-Paul ITIER, Ludovic JAFFUEL, Martial MALIGES, Thomas PIGNIDE, Maggy REMIZE, Pierre REY, Philippe ROCHOUX, David RODRIGUES, Francis SARTRE, Vincent SUDRE, Michel THEROND, Christine VALENTIN

Absents : Emmanuel CASTAN, Jean-Claude CAYREL

Secrétaire de séance : Christine HUGON

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux mars à 14 heures 00, en application des articles L5741-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, L.5711-1, L5210-1 à L.5212-34, et L2121-7 de ce même code, s'est réuni le conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère.

Le Président expose :

Mesdames, Messieurs,

L'article 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « [le] maire présente au conseil municipal [...] un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. [...] Dans les communes de plus de 3500 habitants ou syndicats mixtes dont la commune centre compte plus de 3500 habitants, le rapport [...] comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. [II] précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. »

PREFECTURE DE MENDE
Date de réception de l'AR: 27/03/2023
048-200078343-20230322-DE_2023_003-DE

Conformément au même article du CGCT, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil syndical, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales du syndicat mixte pour son projet de budget primitif 2023 sont précisément définies dans le rapport d'orientations budgétaires qui a été transmis aux élus dans les délais prévus par le CGCT.

Aussi,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312-1 ;

Vu la note de synthèse sur les orientations budgétaires de la collectivité annexée au présent rapport ;

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil syndical décide :

- 1- De prendre acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2023, selon les modalités prévues par le règlement intérieur du Conseil syndical, et sur la base du rapport d'orientations budgétaires annexée à la délibération ;
- 2- D'autoriser le Président à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

Certifié conforme,

A Marvejols, le 22 mars 2023

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 27/03/2023
et publié ou notifié
le 29/03/2023


Jean-Paul POURQUIER

Président du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère